



VERS UNE  
STRATÉGIE NATIONALE  
D'URBANISME  
ET D'AMÉNAGEMENT  
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU  
RENCONTRE RÉGIONALE

## RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le 24 août 2021, 9 h  
Vidéoconférence

Personnes  
participantes

### Représentants du MAMH

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M<sup>me</sup> Julie-Pier Gaudreault – Coordinatrice de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M. Pierre Drouin – Directeur régional de la Chaudière-Appalaches

### Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Luc Bergeron – Directeur général adjoint de la MRC de Beauce-Sartigan (en remplacement de M. Normand Roy, préfet)
- M. Jonathan V. Bolduc – Préfet de la MRC de Robert-Cliche et maire de la Municipalité de Saint-Victor
- M. Bernard Boulet – Maire de Montmagny
- M. Marc-Alexandre Brousseau – Maire de la Ville de Thetford Mines
- M<sup>me</sup> Jocelyne Caron – Préfète de la MRC de Montmagny et mairesse de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- M. Normand Caron – Maire de Saint-Jean-Port-Joli
- M. Clément Fillion – Préfet de la MRC de Bellechasse et maire de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
- M. Bernard Fortier – Préfet suppléant de la MRC de Lotbinière (en remplacement de M. Normand Côté, préfet)
- M. Jérôme Fortier – Directeur général de la Municipalité de Saint-Henri (en remplacement de M. Germain Caron, maire)
- M. René Laverdière – Préfet de la MRC de L'Islet et maire de la Municipalité de Saint-Adalbert
- M. Gilles Lehouillier – Maire de la Ville de Lévis
- M. Réal Turgeon – Maire de la Municipalité de Saint-Isidore
- M. Gaétan Vachon – Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce et maire de la Ville de Sainte-Marie
- M<sup>me</sup> Jacynthe Patry – Préfète suppléante de la MRC des Appalaches (en remplacement de M. Paul Vachon, préfet)
- M. François Veilleux – Maire de la Ville de Beauceville

### Représentants des organismes régionaux

- M. Jean Lambert – Premier vice-président, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches (en remplacement de M. James Allen, président)
- M<sup>me</sup> Véronique Brochu – Présidente, Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches
- M. Raymond Cimon – Président, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- M<sup>me</sup> Geneviève Rainville – Coordinatrice, Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches

	<p><b>Députés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>me</sup> Stéphanie Lachance – Députée de Bellechasse</li> <li>• M. Luc Provençal – Député de Beauce-Nord</li> <li>• M<sup>me</sup> Marie-Ève Proulx – Députée de la Côte-du-Sud</li> </ul> <p><b>Animateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yannick Routhier</li> </ul>
--	---

Sujets	Résumé des propos
<b>Accueil et introduction</b>	<p>L'animateur accueille les personnes et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M. Pierre Drouin remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
<b>Présentation du document de consultation</b>	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
<b>Échanges entre les personnes participantes</b>	<p>La période d'échanges débute à 9 h 55.</p>
<b>Commentaires généraux</b>	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Stratégie semble muette à l'égard des enjeux que la pandémie a mis en évidence, dont notamment l'attrait pour le télétravail et les besoins pour l'Internet haute vitesse.</li> <li>• La Stratégie fait mention d'adaptation aux changements climatiques, mais pas de lutte aux changements climatiques.</li> <li>• La Stratégie est un document qui porte sur des intentions d'aménagement déjà formulées par le gouvernement et pour lesquelles le milieu municipal se montre plutôt favorable.</li> </ul>
<b>• Vision</b>	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour que la vision perdure et se concrétise, les orientations projetées doivent être accompagnées d'un soutien technique et financier de l'État.</li> <li>• Afin que la vision se réalise, l'implication de tous sera primordiale.</li> </ul>
<b>• Axe 1 : Gouvernance</b>	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) doit assurer son rôle de leader en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.</li> <li>• Les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC doivent devenir des documents phares. Le SAD doit toutefois rester flexible pour permettre aux municipalités d'élaborer une planification qui leur est adaptée.</li> </ul>

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement doit être exemplaire et cohérent; il doit lui-même respecter les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).</li> <li>• Le rôle des MRC, comme coordonnatrices des activités dans une région, devrait être renforcé. Il faut donner plus de contrôle aux acteurs locaux dans les milieux afin de favoriser l'innovation. Il faut également faire confiance aux élus municipaux, car ces derniers connaissent leurs milieux.</li> <li>• Il faudrait accroître l'autonomie des municipalités qui en ont la capacité et encourager les municipalités locales et les MRC à travailler ensemble. Par exemple, les municipalités de taille moyenne comptent parfois plus d'employés que leur MRC et pourraient, conséquemment, exercer plus de pouvoirs.</li> <li>• Les délais pour l'analyse de la conformité aux OGAT sont trop longs. Les redditions de comptes sont très lourdes, et une diminution des exigences administratives est par conséquent souhaitée.</li> <li>• Le gouvernement devrait renforcer son approche collaborative avec le milieu municipal et éviter de travailler en vase clos. Une gouvernance intersectorielle est un modèle à explorer.</li> <li>• Le gouvernement doit donner des balises pour la collaboration avec les communautés autochtones (délais, obligations).</li> <li>• La reconnaissance des gouvernements de proximité ne transparait pas dans la Stratégie.</li> <li>• Le gouvernement devrait proposer des incitatifs aux municipalités afin de favoriser l'élaboration d'une planification qui permet l'atteinte d'objectifs liés à la Stratégie.</li> <li>• Un système de monitoring doit être accompagné d'objectifs et d'indicateurs communs, mais doit aussi comporter des mesures et des moyens flexibles et adaptables selon les spécificités des territoires.</li> </ul>
<p>• <b>Axe 2 : Croissance urbaine</b></p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection des milieux humides et hydriques et des terres agricoles est importante. L'empiétement des activités urbaines en zone agricole et dans les milieux naturels crée des pertes irréversibles; un renforcement des outils contrôlant l'implantation dans ces milieux est donc nécessaire.</li> <li>• La densification des milieux villageois et urbains fait partie des moyens pour diminuer la pression liée au développement en terres agricoles.</li> <li>• Les seuils de densité visés devraient être adaptés pour chacune des régions.</li> <li>• La densification d'un milieu devrait favoriser une utilisation optimale des équipements municipaux.</li> <li>• Les MRC et les municipalités sont aptes à trouver des moyens de se développer et de favoriser l'occupation de leur territoire. Ces moyens ne devraient pas être imposés par le gouvernement. Celui-ci devrait plutôt mettre à la disposition des régions un éventail d'outils leur permettant de se développer.</li> <li>• Les sommes reçues par les municipalités ne sont pas suffisantes pour assurer des services de transport (transport adapté, transport en commun, etc.) aussi efficaces que dans les grands centres urbains.</li> </ul>
<p>• <b>Axe 3 : Milieux de vie</b></p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les municipalités devraient avoir plus de pouvoirs en matière d'expropriation.</li> <li>• Il faudrait mettre en valeur le patrimoine naturel. Les services écologiques des milieux naturels sont très importants.</li> <li>• Le concept de système alimentaire durable, qui touche notamment l'accès à une saine alimentation, n'est pas abordé par la Stratégie.</li> <li>• Il faut trouver un moyen de favoriser l'accès aux espaces publics, aux plans d'eau et aux services de garde. Ces lieux devraient être accessibles par le transport collectif et actif.</li> <li>• Il faut donner la possibilité à la population d'avoir accès à des espaces permettant de se rassembler et de sociabiliser.</li> <li>• Il est important de conserver les sites patrimoniaux, mais, pour ce faire, il est nécessaire d'avoir accès à des leviers financiers.</li> </ul>

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'immigration devrait être favorisée afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre en région.</li> <li>• Il importe de prendre en considération le concept de saisonnalité lors des déplacements, car l'utilisation du transport collectif ou adapté n'est pas toujours aisée pour l'ensemble de la population, notamment en matière d'accessibilité universelle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 4 : Ruralité</b></li> </ul>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut permettre une mixité des usages (agricoles, forestiers) dans les zones rurales afin de réduire la ségrégation naturelle de ces secteurs.</li> <li>• Il faut chercher à éviter les conflits d'usage et de cohabitation en privilégiant la protection des activités agricoles.</li> <li>• La Stratégie semble privilégier les grandes villes, car la ruralité n'y est pas très représentée et la réalité des villages n'est pas captée dans le document. Il semble y avoir un parti pris contre l'utilisation de la voiture, qui est pourtant nécessaire dans le développement des communautés rurales, notamment pour l'accès aux services.</li> <li>• Le resserrement des règles concernant la reconnaissance des îlots déstructurés en zone agricole est contre-productif pour les milieux ruraux.</li> <li>• Le document ne tient pas suffisamment compte de la diversité des réalités au Québec. En effet, les différents paramètres d'aménagement sont établis en fonction des municipalités urbaines et sont difficilement conciliables avec le milieu rural. Il faudrait adapter les différents paramètres d'aménagement aux territoires ruraux.</li> <li>• Les milieux ruraux devraient avoir leur place lorsque des éléments comme la croissance et la consolidation urbaines sont abordés. La Stratégie donne l'impression que seuls les milieux urbains vont se développer, et pas les milieux ruraux.</li> <li>• Le gouvernement doit encourager l'occupation du territoire afin de donner la possibilité aux gens de travailler en région.</li> <li>• Il est difficile de constater de l'étalement urbain dans les milieux ruraux.</li> <li>• La ruralité ne se résume pas uniquement à la présence de forêts ou de terres agricoles. Le territoire rural est habité par une population; il faut donc maintenir ou améliorer l'accès aux services de proximité dans les milieux villageois.</li> <li>• Les concepts de la Politique nationale de la ruralité et de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires sont occultés dans le document.</li> <li>• Le gouvernement devrait adapter les mesures destinées au soutien de la population vieillissante dans les milieux ruraux.</li> <li>• Il faut trouver un moyen de densifier et de revitaliser les régions rurales pour favoriser le dynamisme des pôles urbains centraux, mais de manière à protéger et à revaloriser les terres agricoles.</li> <li>• Il faut maintenir le dynamisme des pôles centraux et des villes moyennes en leur donnant les moyens de se développer durablement, de se démarquer et de contribuer ainsi à la rétention de la population en fournissant des services aux populations rurales environnantes.</li> </ul>

Sujets	Résumé des propos
<p>• <b>Axe 5 : Finances et fiscalité</b></p>	<p>Concernant l’Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fiscalité forestière doit être retenue dans la Stratégie comme moyen financier.</li> <li>• Un mécanisme de péréquation entre le gouvernement provincial et les municipalités serait pertinent.</li> <li>• Le gouvernement doit donner l’exemple en payant ses taxes comme tous les citoyens. Il devrait également permettre aux milieux municipaux de participer à des projets d’investissement comme partenaires financiers.</li> <li>• L’écofiscalité est un bon moyen pour favoriser la mise en œuvre de la Stratégie et doter les municipalités de leviers financiers, autres que le régime foncier.</li> <li>• Les objectifs poursuivis par les programmes d’aide gouvernementaux ne sont pas adaptés aux milieux ruraux et devraient être plus souples.</li> </ul>
<p><b>Prochaines étapes</b></p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d’innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l’été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021<sup>1</sup>.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l’automne, en vue d’une publication au printemps 2022.</p>
<p><b>Fin de la rencontre</b></p>	<p>La rencontre se termine à 11 h 15 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

<sup>1</sup> À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu’au 17 septembre 2021.